

LA JUSTICE

Bureaux et ateliers, 457-459 rue Sussex.

"DIEU ET MON DROIT."

Téléphone: Rideau 738

31ème ANNÉE. No. 12.

JOURNAL HEBDOMADAIRE.—ABONNEMENT, \$1.00. (Strictement payable d'avance.)

OTTAWA, 14 AOUT 1914.

Le parlement accordera-t-il des délais ?

Vu l'acuité de la crise financière, plusieurs se demandent si le gouvernement canadien imitera les autorités impériales.—Aurons-nous un "moratorium"?—La protection donnée aux banques s'étendra-t-elle aux autres branches du commerce?—Un moyen de rétablir la confiance.

Que fera le gouvernement ?

DANS QUELQUES JOURS, le parlement sera convoqué en session extraordinaire. Depuis le commencement de la guerre, le ministre n'a reçu de partout que de justes félicitations pour la façon habile et patriotique avec laquelle il a traité les graves problèmes soumis à sa considération. Dans le but de maintenir en bonne position l'équilibre financier, le gouvernement a accordé aux banques des privilèges auxquels tout le monde a applaudi. En outre des nouvelles émissions garanties par le Dominion, les banques ont été autorisées à faire leurs paiements au moyen de billets ordinairement en cours et, de plus, le ministre des Finances a permis à ces institutions de faire des émissions supplémentaires jusqu'à concurrence de quinze pour cent en sus de leur capital payé. Cette latitude exceptionnelle de la part du gouvernement vis-à-vis des banques a paru à tous comme marquée au coin de la plus sage prudence. Aussi, sans distinction de parti, le ministre a-t-il été félicité de ses excellentes décisions.

Mais, vu l'acuité de la présente crise financière, chacun admettra également que les banques ne doivent pas seules attirer l'attention du gouvernement. Et ceci a été si bien compris au cœur de l'Empire, que les autorités britanniques ont promulgué sans retard ce que l'on a appelé un "moratorium". Ce mot a connotation et à signification bien latines veut dire délai. C'est la remise en honneur des anciennes lettres moratoires françaises. En d'autres termes, le "moratorium" constitue une suspension dans l'acquiescement d'une somme due. En Angleterre, on a accordé un répit de deux mois à ceux qui se trouvaient en dette lors de la mise en vigueur de l'édit moratoire. Et il est plus que probable que le "moratorium" sera étendu à toute la durée de la guerre. Après avoir protégé les banques—c'est-à-dire la grosse finance—le gouvernement impérial a cru qu'il ne serait que juste de ne pas étrangler les petits. Et c'est pourquoi d'importants délais ont été accordés à ceux qui se trouvaient sous le coup d'obligations devenues subitement par trop onéreuses.

Le gouvernement canadien imitera-t-il celui de la mère-patrie? Nous n'hésitons pas à dire que ce serait là son devoir. Et voici pourquoi. Chacun a pu se rendre compte que jamais les faillites n'ont été si nombreuses en notre pays que depuis un an ou deux. Par une suite de causes multiples et variées, la vie est devenue considérablement plus chère. Des maisons financières—dans toutes les branches—jusqu'à florissantes sont peu à peu tombées dans le marasme, dans l'incertitude et même dans la banqueroute. On a eu de navrants et lamentables spectacles. De grosses sommes ont été perdues. L'argent est devenu de plus en plus rare. Le gouvernement s'est à bon droit inquiété, et une commission a été nommée pour rechercher les causes de cet accroissement anormal du coût de la vie. Bien que cette commission n'ait pas encore présenté son rapport au ministre, il est facile de prévoir que, en outre de l'exposé des facteurs du présent malaise financier, les commissaires feront également connaître quelques-uns des moyens qu'il faudra prendre pour prévenir de nouveaux désastres. Et parmi ces moyens, nous ne serions pas surpris que l'on mentionne la mise en oeuvre d'un "moratorium" de quelques mois. Suivant à la lettre la maxime américaine que "le temps est de l'argent", les commissaires inviteront probablement le gouvernement canadien à accorder aux débiteurs des délais qui les mettront en position de faire honneur à leurs obligations.

Sans doute, l'on a prétendu que le ministre des Finances avait manifesté l'intention de ne pas suivre—immédiatement, du moins—l'exemple donné par le gouvernement anglais. Toutefois, et vu la gravité de la situation, on ne pourrait que louer M. White d'étendre sa protection à la masse du commerce canadien.

Et, d'ailleurs, une telle mesure d'extension ne serait nuisible à personne. C'est dire que débiteurs et créanciers bénéficieraient hautement de la promulgation d'un délai raisonnable. Et les banques se trouvant protégées, ceux qui ont besoin de leur concours, et surtout de leurs secours, dormiraient plus tranquilles. Les marchands de gros pourraient obtenir de meilleurs termes du producteur par le fait que les nouveaux achats ne se feraient qu'au comptant, de même que les ventes. Les anciennes redevances demeureraient en suspens, et comme toutes les nouvelles transactions seraient débarrassées de la plaie du crédit, l'on verrait revenir en cours beaucoup plus d'argent que durant les périodes que l'on vient de traverser. Si nous prenons le cultivateur, nous constaterons encore là que les délais seraient avantageux. En effet, le cultivateur recevrait du marchand de gros de quoi subvenir aux pressants besoins du moment. Et si l'homme de la ferme veut faire des paiements sur des machines ou d'autres achats, il aura en sa possession le numéraire nécessaire. Autrement, il devra hypothéquer ses propriétés et risquer de perdre tout son avoir, faute de temps pour faire face à ses redevances.

Nous n'insisterons pas sur les bienfaits qu'apporterait à la classe ouvrière une telle suspension de paiements.

Et ce qui s'applique au marchand de gros et au cultivateur, s'applique également à l'industriel. Nombre de compagnies industrielles devront fermer leurs portes, et même tomber en déchéance, si aucune extension n'est prévue dans le mode de paiements. Les fournisseurs et les soutiens habituels de l'industrie perdront de ce fait des sommes que l'on se sera trouvé dans l'impossibilité de faire, par manque de délai. De quelque côté que l'on regarde donc, il semble que le "moratorium" soit, pour l'heure présente, le meilleur et presque l'unique moyen d'éviter une ruine quasi générale. Et comme le gouvernement parle de voter cent millions pour les dépenses de la guerre, nous voyons que cet énorme montant nécessitera de plus lourds impôts, ce qui contribuera encore à rendre la situation financière plus angoissante.

Sans doute les banques seront bien à l'abri, mais pourrait-on en dire autant de tous ceux qui ont lutté et luttent encore chaque jour pour se maintenir dans la tourmente?

Et nous le répétons, si l'on a raison de protéger les gros bonnets, ne doit-on pas aussi venir en aide, dans la crise actuelle, au moindre commerce, au cultivateur et à l'industriel? Si les banques ont droit à des privilèges, ceux qui y ont déposé leur épargne et qui les ont fait ce qu'elles sont, n'ont-ils pas raison de demander au gouvernement d'empêcher les gros de manger les petits?

MAURICE MORISSET.

Cinglante réponse

ON NE LIRA PAS SANS RECONFOIT la réponse suivante que fait le *Devoir* aux attaques chauvines de la *Patrie*. Les articles consacrés à la question sociale ontarien n'ont pas le don de plaire à la *Patrie*. Elle s'écriait hier, sous un *Si* flanqué de quatre points de suspension:

Les feuilles nationalistes qui ne trouvent rien de mieux, depuis que la guerre a éclaté, que de nous parler des écoles d'Ontario, de notre langue sacrifiée, voudraient-elles nous dire ce qu'il adviendrait du Canada si l'Angleterre était vaincue par l'Allemagne?

L'Allemagne victorieuse, c'est le démantèlement de l'Empire britannique.

Le Canada verrait le drapeau anglais repasser les mers pour faire place à l'étendard prussien.

Où bien, les États-Unis seraient assez forts, dans le concert des nations, pour réclamer, en vertu de la doctrine Monroe, la possession de notre pays.

Notre langue et nos écoles ne seraient-elles pas exposées à être sacrifiées?

Nous avouons d'abord ne pas comprendre le pourquoi de la mauvaise humeur qui éclate à travers ces lignes.

Car, en définitive, si désagréables qu'ils puissent être pour certains, à qui ils rappellent qu'un souffrance atroce existe sous leurs yeux et qu'il serait de leur devoir d'y porter remède, les articles qui irritent la *Patrie* ne mettent tout de même personne dans l'impossibilité de faire ici son plein devoir de citoyen du Canada, ou même de partir pour Valcartier et l'Europe. L'autour de cette *Si* à multiples dents reste parfaitement libre de prendre le fusil—s'il croit que tel est son devoir.

Et nous ne voyons pas non plus en quoi les conséquences éventuelles, vraisemblables ou fantastiques, d'une victoire allemande—que nous ne souhaitons certes pas plus que la *Patrie*—devraient nous empêcher de nous occuper des réalités présentes, de ce qui se passe à deux pas de nous, à l'ombre du drapeau britannique, pour le succès duquel nous faisons des vœux aussi sincères, quoique moins bruyants (peut-être) que ceux de la *Patrie*.

M. L. P. Pelletier, dont le loyalisme doit être aussi chatouillé que celui de la *Patrie*, exprimait dimanche, à Beauport, le vœu que la parole de John Redmond aux Communes anglaises "soit comme le grain de sésame qui, sous le regard de Dieu, fera lever une abondante moisson de paix, de tolérance et de respect du droit de chacun".

Nous nous bornons à demander que l'on cueille dans l'Ontario cette première gerbe "de paix, de tolérance et de respect du droit de chacun". Et le temps presse, puisque les classes s'ouvriront dans trois semaines.

Ceux qui restent capables de réfléchir comprendront que réclamer est acte de justice, c'est en fait servir les intérêts de la Couronne britannique.

La *Patrie* elle-même disait à la fin de sa *Si*: "Les gens obtus qui ne comprennent pas les innombrables avantages que nous retirons de la protection du drapeau britannique, qui ne sont pas à même d'apprécier la somme complète de libertés dont nous jouissons."

Ce sont des traites qu'il faudrait marquer au fer rouge.

Monte! A travers cette déclaration faribolique et absurde—car il n'y a personne ici qui reste "indifférent" au conflit, et les seules divergences d'opinion résident dans la conception du devoir que les circonstances imposent au Canada; à travers cette déclaration faribolique et absurde transportant tout de même une certaine lueur de vérité: c'est que la somme de liberté assurée par le drapeau britannique est une garantie de son maintien sur le sol canadien.

En demandant aujourd'hui à ceux qui détiennent le pouvoir, à Toronto, de se montrer aussi larges, aussi généreux que les Anglais d'Angleterre, nous les invitons simplement à respecter la tradition de justice et de liberté qui s'attache au drapeau qui flotte sur nos têtes.

Si, en dépit de ceux que notre voix irrite, nous avions la joie de saluer l'acte de justice qu'attendent nos compatriotes ontariens, si cet exemple était suivi demain par les autorités manitobaines, dont les lois contraignent encore les catholiques à payer double taxe, on pourrait féliciter les gouvernements d'Ontario et du Manitoba d'avoir rendu à la Couronne britannique un service qu'il serait impossible d'apprécier en hommes ou en argent.

Et si les journaux anglo-canadiens mettaient à convaincre leurs lecteurs de la nécessité de cet acte de justice—le quart de l'ardeur qu'ils mettent à célébrer l'Entente cordiale—en Europe, et à longuement que nos compatriotes de l'Ontario et de l'Ouest connaîtront "la somme de complète liberté" qui devrait exister à l'ombre du drapeau britannique.

La prochaine session

NOS LECTEURS LIRONT avec intérêt la lettre suivante, adressée par M. Georges Pelletier au *Devoir*, de Montréal:

"Les milieux parlementaires se préparent à la session spéciale qui doit s'ouvrir à Ottawa, mardi prochain. Les députés ont déjà télégraphié aux différents hôtels de la capitale pour réserver leurs quartiers, et dans les couloirs des Communes et du Sénat, il y a un peu d'apparence de cette vie qui indique l'ouverture d'une session.

On ne croit pas qu'elle soit bien longue. Elle durera du 18 au 22 août, dit-on, soit deux semaines. Il est possible qu'elle dépasse cette limite, et qu'elle se prolonge pendant la première semaine de septembre. Mais rien ne laisse prévoir qu'elle doive durer jusqu'à la mi-septembre. Mais rien ne laisse prévoir qu'elle doive durer jusqu'à la mi-septembre. Mais rien ne laisse prévoir qu'elle doive durer jusqu'à la mi-septembre. Mais rien ne laisse prévoir qu'elle doive durer jusqu'à la mi-septembre.

Dieu seul a marqué dans son livre d'or tout ce que les indomptables Acadiens ont enduré d'humiliations et d'avaries. Et c'est pourquoi cette poignée de français et de catholiques a pu survivre à l'abominable complot que l'on avait tramé pour sa perte. Gardant intact le dépôt de la foi et les coutumes ancestrales, ces malheureux ne laissèrent pas mourir dans leurs cœurs l'espérance en l'avenir. Loin du sol de la patrie, ils méditaient sur l'heure de la délivrance et préparaient le grand réveil dont nous sommes présentement témoins.

Et personne ne pourrait dire aujourd'hui à ces persécutés d'hier que les espoirs des aïeux ont été vaincus. On n'a en effet qu'à se tourner vers nos frères d'Acadie, pour voir à leur tête un évêque de leur race et, groupé auprès d'eux, un clergé éminent par ses vertus et ses lumières.

Et si l'on veut trouver sur le terre académie des hommes qui servent leur pays, soit sur le siège épiscopal, soit dans la politique, soit dans l'enseignement, les sciences ou l'industrie, on n'aura pas besoin de pousser bien loin ses recherches. Ils sont là, ils ont fait leur marque et ils continuent l'oeuvre des disparus.

Nous sommes donc heureux et fiers de souhaiter à nos frères acadiens—notre et par le sang—une belle et bonne fête nationale.

Esprons que l'étoile qui se détache sur leur glorieux étendard continuera de répandre sur les descendants des bannis de Grand Pré les clartés bienfaisantes de la foi et du patriotisme.

M. M.

Par ailleurs, il faudra aussi payer le million de sacs de farine données en cadeau par le Canada à la Grande-Bretagne, — au coût de \$2,800,000 à part le transport, — les frais de défense de nos ports de mer, de l'estuaire du Saint-Laurent, de la pose des mines, de l'érection de batteries de protection, et le reste. On croit couramment ici que le montant total des sommes requises par le ministre, pour faire tous ces déboursés, sera d'une cinquantaine de millions, sinon davantage. On parle même de 75 millions; quelques-uns portent ce chiffre jusqu'à cent millions. Il reste incertain, pour l'heure; car aux dernières nouvelles, le ministre n'avait pas encore pris de décision finale, à ce sujet, encore que des ministres aient laissé prévoir que la contribution totale du Canada ne sera pas inférieure à la somme de 50 millions. "Comme il en faut plus que jamais, disent-ils, et afin d'éviter de réunir de nouveaux les Chambres, avant janvier prochain, au cas où la guerre se prolongerait, le ministre en viendra peut-être à la décision de demander un crédit spécial de 75 millions, promettant aux Chambres de ne dépenser toute cette somme que s'il y a nécessité urgente."

De manière générale, dans les milieux parlementaires, on se familiarise déjà avec ces chiffres, et personne ne s'y étonnera, si le ministre, d'accord avec la gauche, demande aux députés et au sénat un budget extraordinaire de 75 millions pour défrayer toutes les dépenses prévues. Laisse à lui-même, le ministre de la milice, le colonel Hughes, ne voudrait rien moins que 100 millions, comme premier versement.

COMMENT PRELEVER CE MONTANT.

Le Canada n'a pas, à l'heure présente, ni 100, ni 75, ni même 50 millions dans ses coffres. L'argent qu'il affectera aux dépenses occasionnées par le contingent canadien de 22,250 hommes, les armements et la protection du Canada, il devra le trouver le plus tôt possible. L'opinion générale, ici, est qu'il n'aura pas recours à la taxe directe, à l'impôt brutale prélevé par l'Etat sur le contribuable, mais qu'il grèvera de différents impôts spéciaux certains produits et certaines transactions, moyen grâce auquel, d'ici à quelques années, il aurait perçu tout l'argent nécessaire pour le paiement de cette somme de 50 à 100 millions. Ceux qui croient à ce mode de procéder ont déjà une liste frappant les transactions commerciales—le timbre sur les billets promissaires ou les effets de commerce, par exemple, comme cela existe dans maints pays européens,—une autre sur les tabacs et les boissons, peut-être une troisième sur certains objets de luxe, ou de nécessité peu étendue. On ne croit pas qu'il y ait d'impôt spécial frappant les produits de consommation générale, comme les farines, les sucres, les étoffes fabriquées au pays. Certains vont plus loin et parlent même d'un impôt de guerre frappant les revenus, selon leurs proportions, comme il en existe un en Grande-Bretagne, en Allemagne, en France. De quelque côté que l'on envisage la question, il est certain que les millions versés à la Grande-Bretagne, pendant la présente guerre, seront prélevés à brève échéance sur le contribuable canadien, qui, jusqu'ici, a vécu à l'abri des impôts de guerre. Il les connaîtra maintenant, dans quelques mois, quoiqu'il ne vive pas en pays indépendant. Le fisc les lui imposera. Heureux s'il réussit à s'en libérer au bout de quelques années!

LA CAPITALE EST TRANQUILLE.

Par ces temps de guerre, la capitale est paisible, en comparaison de Montréal. Il n'y a pas ici de ces attroupements devant les buvettes des journaux, accompagnés d'autres attroupements devant les buvettes aux portes des cafés, comme il y en a tant, à Montréal, depuis une dizaine de jours. Tout est calme. Pas de manifestations dans les rues, pas de discours, pas de drapeaux brandis au-dessus des têtes; à peine si, le soir, on entend, aux alentours des manèges militaires, le pas cadencé des soldats en train de s'exercer et les cornemuses criardes des régiments écossais qui s'entraînent à la marche. Le *Journal*, d'Ottawa, donnait à ses lecteurs, ces jours derniers, ce conseil judicieux: "Les manifestations belliqueuses dans les rues, les parades aux drapeaux, les tambourinages guerriers, les chants d'hymnes militaires, tout ce là n'est guère désirable, si ce n'est pas lâche et méprisable. Pourquoi perdre la tête à ce point? La guerre est une terrible chose. Il conviendrait mieux aux gens de notre sang de l'acquiescer avec calme, sans tapage. Celui qui frappe le plus fort, dans une querelle, n'est pas celui qui crie ou se vante le plus fort, en temps ordinaire. S'il y a des victoires britanniques, nous pourrions nous en réjouir, mais le simple fait que la guerre vient de commencer ne nous fournit guère d'excuses pour nous épouvanter." La population mixte de la capitale, française comme anglaise, vaque à ses affaires froidement, en dépit des cris des camelots et des dépêches à sensation des agences télégraphiques. Il serait à souhaiter que nos parlementaires ne perdent pas la tête, cette fois-ci, comme ils l'ont déjà fait en des occasions similaires.

Nos frères acadiens

DEMAIN, FETE DE L'ASSOMPTION, le peuple acadien tout entier se recueillera pour revivre son douloureux passé et faire monter vers la Patronne nationale l'expression de sa foi et de ses vœux. Quelle histoire offre au monde un plus glorieux exemple de fidélité aux traditions, de patience et d'héroïsme, de courage et d'énergie que l'histoire de cette nation martyre et résistante victorieuse?

Qui dira en effet ce qu'on souffrait les fils de l'Acadie, dispersés par l'infâme Lawrence et obligés de manger dans l'abandon et les larmes le pain noir de l'exil?

Dieu seul a marqué dans son livre d'or tout ce que les indomptables Acadiens ont enduré d'humiliations et d'avaries. Et c'est pourquoi cette poignée de français et de catholiques a pu survivre à l'abominable complot que l'on avait tramé pour sa perte. Gardant intact le dépôt de la foi et les coutumes ancestrales, ces malheureux ne laissèrent pas mourir dans leurs cœurs l'espérance en l'avenir. Loin du sol de la patrie, ils méditaient sur l'heure de la délivrance et préparaient le grand réveil dont nous sommes présentement témoins.

Et personne ne pourrait dire aujourd'hui à ces persécutés d'hier que les espoirs des aïeux ont été vaincus. On n'a en effet qu'à se tourner vers nos frères d'Acadie, pour voir à leur tête un évêque de leur race et, groupé auprès d'eux, un clergé éminent par ses vertus et ses lumières.

Et si l'on veut trouver sur le terre académie des hommes qui servent leur pays, soit sur le siège épiscopal, soit dans la politique, soit dans l'enseignement, les sciences ou l'industrie, on n'aura pas besoin de pousser bien loin ses recherches. Ils sont là, ils ont fait leur marque et ils continuent l'oeuvre des disparus.

Nous sommes donc heureux et fiers de souhaiter à nos frères acadiens—notre et par le sang—une belle et bonne fête nationale.

Esprons que l'étoile qui se détache sur leur glorieux étendard continuera de répandre sur les descendants des bannis de Grand Pré les clartés bienfaisantes de la foi et du patriotisme.

Le socialisme

Le "Petit Patriote" de France expose ce qu'est pratiquement le Socialisme au dire même des socialistes de marque:

Qu'est-ce que le socialisme? —Le socialisme est le parti du ventre. (Jules Guesde).

Le socialisme contre la famille: —L'idéal socialiste réduira la famille dans l'espace à la mère et à l'enfant, dans le temps à la période de l'allaitement. (Jules Guesde.)

Le socialisme contre le mariage: —L'homme et la femme ne sont que des animaux; peut-il être question d'un mariage, d'un lieu indissoluble entre les animaux? (Bebel.)

Le socialisme contre Dieu: —L'avenir appartient à l'athéisme et à la négation de Dieu. (Liebknecht.)

Le socialisme contre la Patrie: —A la dernière déclaration de guerre, avant le premier coup de canon, la grève des soldats doit être déclarée. (Ferrer.)

Le socialisme contre les capitalistes: —Nous ne démolirons pas les châteaux, nous les garderons pour nous. Nous expropriérons les capitalistes sans leur accorder la moindre indemnité, dût-on appeler cela voler. (Le "Vooruit", 21 oct. 1872.)

Le socialisme contre le commerce et l'industrie: —Le collectivisme ne sera intégral que si le petit commerce et la petite industrie viennent à disparaître un jour complètement. (Vaderlind.)

Le socialisme contre la petite propriété: —Cette formule générale (suppression de la propriété) nous la proclamons pour le monde paysan comme pour le monde industriel. (Jaurès, "Journal officiel", 1er juillet 1897.)

Le socialisme contre l'ouvrier: —Ce que nous voulons, c'est laisser ouverte la plaie au corps de la société actuelle. Ce que nous voulons, c'est amener au plus tôt l'heure suprême de cette société et la remplacer par la société socialiste. Et il n'y a pas deux moyens pour arriver à ce but: il faut à toute force maintenir l'ouvrier dans sa situation de misère. (Bebel, au Congrès de Bruxelles, 1891.)

Conclusion: On peut juger d'après ces vœux de socialistes de marque du bel avenir que le socialisme au pouvoir réserve à notre pauvre pays. Ne cessons pas de le redire: Le socialisme conduit la France aux pires catastrophes!

Au Monument National

Dimanche après midi, à trois heures, il y aura au Monument National une grande réunion de toutes les femmes canadiennes-françaises, dans le but d'organiser une souscription générale pour venir en aide à l'équipement d'un vaisseau-hôpital. Comme leurs concitoyennes anglaises, les femmes franco-canadiennes sont anxieuses de faire leur part dans le prélèvement des fonds nécessaires à la création de ce navire-hôpital.

Mesdames Coderre et Pelletier, bien que n'ayant pas pris officiellement l'initiative de ce mouvement, ont cependant manifesté le désir de rencontrer dimanche prochain leurs compatriotes canadiennes-françaises. Toutes les dames sont donc cordialement invitées à se rendre au Monument, après demain. Un comité sera chargé de recevoir les souscriptions. Les noms des généreuses donatrices seront publiés dans les journaux, au fur et à mesure que les dons parviendront au comité. Toute souscription, si minime soit-elle, sera acceptée avec reconnaissance. Et afin de ne gêner personne, la somme souscrite ne sera pas publiée.

On s'attend à ce qu'une foule nombreuse se rende au Monument dimanche après midi.